

<http://divergences.be/spip.php?article2740>



La rétention administrative des étrangers

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2012 - N° 29. Janvier 2012 - Français - RÉSISTANCES...RÉFLEXIONS... -

Date de mise en ligne : jeudi 19 janvier 2012

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Travaillant ensemble depuis début 2010, les cinq associations : ASSFAM, La Cimade, Forum réfugiés, France terre d'asile et l'Ordre de Malte France, présentent ensemble le premier bilan de leur partage d'expérience sur la réalité de la rétention administrative des étrangers en France. Politique du chiffre, renforcement du régime d'exception qu'est la rétention, enfermement des familles, des enfants, autant de questions abordées dans ce rapport commun, pour interpeller les responsables politiques.

http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L385xH400/Capture_d_ecran_2012-01-12_a_01-35-52-fe44b.jpg

Le recours à l'enfermement est systématique, sans recherche d'alternatives

En 2010, ce sont plus de 60.000 personnes qui sont passées par un centre de rétention en métropole ou en Outre-mer, dans un contexte de surenchère répressive. Le nombre de places en centre a augmenté de plus de 80% entre 2005 et 2011.

Un nombre croissant de familles et d'enfants enfermés.

Le nombre des familles et des enfants en centre de rétention est en constante augmentation : en 2010, 178 familles ont été enfermées avec 356 enfants, dont 57 nourrissons, contre 318 en 2009.

Des conditions de rétention qui s'apparentent à celles de la détention et la difficulté à faire valoir en toutes circonstances les droits fondamentaux, des personnes engendrent tensions constantes et violences.

Sans préjuger des constats à venir, les associations dénoncent le renforcement de ce régime d'exception et la banalisation de l'enfermement comme mode de gestion des étrangers en situation irrégulière.

Les premiers mois de 2011 ont été marqués par la discussion puis l'adoption d'une nouvelle législation sur les étrangers contre laquelle les associations se sont mobilisées. Celle-ci allonge la durée de rétention et réduit le contrôle des pratiques policières et administratives par le pouvoir judiciaire.

Les constats en 2011 ne font que renforcer l'analyse et la critique sévère déjà exprimées par les associations.

Ce bilan doit susciter une vraie prise de conscience des responsables à tous niveaux afin de garantir le respect des droits fondamentaux de toute personne étrangère sur le territoire français, quelle que soit sa situation.